

Mairie de SERVES sur Rhône
93 rue Impériale
26600 SERVES sur Rhône
Tél. : 07.75.03.30.59
Fax : 04.75.03.38.19

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2014**

Le 05 juin 2014 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM. BIRRAUX, BOUTRY, DOMANGE, DURUISSEAU, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes ASCONE, BORLET, DEFRANCE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU, REICHART.

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

Absents excusés :

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 17 Avril 2014, le Maire ouvre la séance :
Il demande à ce que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Accord du Conseil Municipal
- Ouverture de deux postes d'ATSEM à 31.36h

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

Alarme cantine – Choix de l'entreprise

Suite à la réception de plusieurs offres relatives à l'alarme de la cantine, choix de l'entreprise DELTA SECURITY SOLUTIONS pour un montant de 3 850€ HT ainsi que d'un contrat
Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Mobilier cantine – Choix de l'entreprise

Il convient d'équiper la cantine, pour cela je vous propose de retenir les entreprises suivantes :

- Mobilier (chaises et tables) : COMAT EQUIPEMENT – 2 238.35€ HT
- Fournitures : KOROL EQUIPEMENT – 2 375.14€ HT
- Fournitures : BOS - 1 651.82€ HT

TOTAL : 6 265.32€ HT soit 7518.38 € TTC

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Alarme Mairie – Choix de l'entreprise

Suite à la réception de plusieurs offres relatives à l'alarme de la cantine, choix de l'entreprise C.T.CAM pour un montant de 3 657.40€ HT ainsi que le contrat de télésurveillance d'un montant mensuel de 31.15€ HT.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Avenants au marché de la cantine

CF tableau

- Lot 1 : + 1 428.00€ HT
- Lot 2 : - 2 057.37€ HT
- Lot 3 : 0
- Lot 4 : + 605.00€ HT

- Lot 5 : - 442.95€ HT
- Lot 6 : - 1473.20€ HT
- Lot 7 : + 840.66€ HT
- Lot 8 : 0
- Lot 9 : + 499.40€ HT
- Lot 10 : - 767.71€ HT
- Lot 11 : + 1869.50€ HT

Soit une plus value de 501.33€ HT sur l'ensemble du marché cantine.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Prêt cantine

Décision reportée au prochain conseil municipal suite à des contre propositions

Vérification technique des bâtiments et des équipements sportifs

Choix de la société QUALICONSULT pour les vérifications techniques des bâtiments et des équipements sportifs et des aires de jeux.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Ouverture de deux postes d'ATSEM à 31.36h

Suite à la réforme des rythmes scolaires et à l'ouverture d'une garderie et d'une cantine, il convient d'ouvrir deux postes d'ATSEM à 31.36h à partir du 1^{er} septembre 2014.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Litige Chemin rural n°5 – Choix d'un avocat

Suite au litige opposant Mme LIBERA Karine et la mairie de SERVES SUR RHONE concernant le chemin rural n°5 il convient de faire appel à Maître LE GULLUDEC, avocat à GRENOBLE.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- Remise à jour du Plan Communal de Sauvegarde avec l'installation de la nouvelle équipe municipale : **Ajournée**
- Rythmes scolaires rentrée 2014 :
- Faits divers : feux maison CARMONA
- Félicitations à Françoise MAILLOT, qualifiée aux championnats de France de Boules Lyonnaises
- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 1998 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
 - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

- Inscription sur les listes électorales : se munir de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile jusqu'au 31/12/2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire,